



MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE
ET DU DIALOGUE SOCIAL

Le Ministre

PARIS, LE 27 SEP. 2013

Réf. : MS/BR/JD/D.13004138

Monsieur le Secrétaire général,

La feuille de route issue de la grande conférence sociale des 20 et 21 juin 2013 a tracé des perspectives ambitieuses pour faire progresser encore le fonctionnement de notre démocratie sociale.

Vous savez combien je suis attaché et combien j'ai veillé, depuis mai 2012, au respect et à la promotion du dialogue social dans toutes ses composantes et à tous les niveaux : national et interprofessionnel, branches, territoires, entreprises.

Parmi les chantiers à conduire, la feuille de route sociale mentionne les questions relatives à la représentativité, qu'il s'agisse du bilan que le Haut conseil du dialogue social tirera de la loi du 20 août 2008 sur la représentativité syndicale ou de la représentativité patronale sur laquelle j'attends en octobre des propositions d'évolution du droit du directeur général du travail, dans la suite des premières propositions échangées lors de la conférence sociale.

La feuille de route sociale évoque aussi la consolidation et la clarification des moyens humains, financiers et matériels des organisations syndicales et des organisations professionnelles, autour de l'objectif « *d'assurer des ressources matérielles et financières solides, pérennes et transparentes pour les acteurs du dialogue social* ». Les questions connexes de la valorisation de l'engagement militant d'une part, et de la transparence des comptes des comités d'entreprise d'autre part, appellent également des réponses, en reprenant sur ce dernier point les travaux conduits par les organisations syndicales et professionnelles autour de la Direction générale du travail.

Je souhaite que ces avancées, en particulier celles qui nécessitent des dispositions législatives, puissent constituer un ensemble cohérent qui trouvera une traduction au sein du projet de loi qui sera préparé à la fin de l'année, et qui portera donc à la fois sur la réforme de la formation professionnelle et de l'apprentissage d'une part et sur notre démocratie sociale d'autre part.

.../...

Monsieur Thierry LEPAON
Secrétaire général
Confédération Générale du Travail
263 Rue de Paris
93516 Montreuil cedex

J'ai demandé à mon cabinet d'organiser une première série de rencontres bilatérales au cours du mois d'octobre pour entamer une concertation préalable à ces évolutions. Dans le respect de l'article L1 du code du travail, ces premiers échanges seront l'occasion de recueillir la position de votre organisation quant au souhait éventuel d'ouvrir une négociation interprofessionnelle sur certains de ces sujets.

Je vous remercie de désigner au sein de votre organisation un ou des correspondants pour ces échanges.

Les partenaires sociaux font vivre au quotidien la démocratie sociale, au bénéfice des salariés et des entreprises. Je souhaite que les réformes que nous porterons sur ces sujets soient guidées par une volonté commune de les rendre plus forts et plus légitimes.

Je vous prie de croire, Monsieur le Secrétaire général, l'assurance de ma considération distinguée.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Michel Sapin', with a stylized flourish at the end.

Michel SAPIN